

Réforme du baccalauréat, le SNPTES à nouveau entendu

Élise MARAIS, chargée de mission éducation nationale - Alain FAVENNEC, secrétaire général adjoint - Amar AMMOUR secrétaire national

Le SNPTES a une nouvelle fois été reçu au ministère de l'Éducation nationale¹, cette fois dans le cadre de la concertation sur la réforme du baccalauréat menée par Pierre Mathiot, ancien directeur de Sciences Po Lille.

Le SNPTES a pu bénéficier d'un certain nombre d'annonces sur l'avancée des travaux et a également fait part de sa vision de l'examen.

Le baccalauréat resterait le premier grade universitaire. Si les membres de la mission n'ont pas une vision malthusienne en termes de pourcentage de réussite au baccalauréat, ils ont affiché un « souci certificatif plus rigoureux » pour le baccalauréat 2021. Les mentions seraient conservées mais la réforme aurait pour objectif d'éviter un pourcentage trop important de mentions, qui donne un « mauvais signal aux élèves » sur leurs compétences réelles.

- **L'évaluation comporterait un contrôle continu**, avec des sujets nationaux **et quatre épreuves terminales**.

Le contrôle continu serait introduit pour certaines disciplines. Sans donner de détails sur sa mise en œuvre, la commission nous a assuré que ce type d'évaluation aurait un caractère national et anonyme... reste à savoir comment définir puis gérer l'anonymat d'un contrôle continu...

Le SNPTES a soulevé tous les problèmes engendrés par le contrôle en cours de formation (CCF) déjà usité dans les lycées professionnels et notamment la lourdeur de ce système. Sans qu'un véritable bilan du CCF n'ait encore eu lieu, la commission a souligné que le contrôle continu dans le lycée général et technologique ne prendrait pas cette forme.

En sciences (physique-chimie-SVT), l'évaluation des compétences expérimentales (ECE) serait conservée sous la forme actuelle d'une épreuve unique de fin d'année ce qui, pour le SNPTES, semble pour le moins contradictoire avec l'instauration d'un contrôle continu.

- **Un lycée modulaire mais avec des choix cadrés**

Cela impliquerait donc une disparition des filières et la nécessité pour les élèves encore jeunes de choisir entre des majeures et des mineures en fonction de leur projet d'orientation. Par exemple, l'association des mathématiques et des sciences de la vie et de la terre en majeure pourrait concerner des élèves se destinant à des études de médecine. Le lycée offrirait une spécialisation progressive en partant d'une seconde générale. Seules deux, voire trois, disciplines auraient une dimension universelle (étudiées de la seconde à la terminale) : l'Éducation Physique et Sportive, la Langue Vivante 1 (la commission souhaiterait que cela soit l'anglais) et l'histoire-géographie. Les autres disciplines seraient choisies en fonction des choix d'orientation des élèves.

Si le SNPTES n'est pas opposé à la mise en place d'un lycée modulaire, il a rappelé à la commission la nécessité de donner les moyens pour atteindre ces objectifs, en particulier dans le domaine de la formation des enseignants à la mission d'orientation et d'accompagnement des élèves.

Enfin, le SNPTES a pu rappeler qu'il lui apparaît paradoxal de vouloir à la fois réformer profondément le baccalauréat et le lycée tout en supprimant un nombre extrêmement important de postes d'enseignants proposés aux concours 2018. Cette dernière vision, essentiellement comptable, risque à moyen terme d'engendrer une baisse significative de la qualité du service public !

Choisy-le-Roi, le 11 décembre 2017

¹Étaient présents à cette réunion : P. Mathiot, S. Kessler IGAENR, Y. Yebbou IGAENR, C. Szymankiewicz IGAENR, M. Monthard pour la DGESCO.